

Surveillance de l'exposition des travailleurs

Contrôle atmosphérique :

- Il existe une **valeur limite d'exposition professionnelle contraignante** dans l'air des locaux de travail fixée à **10 mg/m³**. Art.R.231-58
- C'est une valeur limite moyenne calculée sur 8h qui vise à protéger des effets néfastes liés à l'exposition à moyen et long terme.

Contrôles biométriologiques :

- La surveillance biologique sert à mesurer l'imprégnation du salarié et à vérifier si la protection mise en place au poste de travail est efficace.
- La concentration de chloroforme sanguin est directement proportionnelle à la concentration inhalée.
- La valeur limite concernant la population générale est < 1 µg/L.**
- Il n'existe pas de valeur spécifique concernant la population exposée.
- Le prélèvement doit se faire en début de poste et en fin de semaine de travail.

Prévention des risques professionnels

Protection collective :

- Travailler sous hotte avec rejet à l'extérieur.
- Assurer une ventilation générale des locaux.
- Tenir les flacons fermés entre chaque utilisation.

Protection individuelle :

- Porter des gants appropriés (matière, épaisseur et temps de perméation suffisant)
- Protéger les yeux des projections.
- Vêtements de protection spécifiques, nettoyés fréquemment et séparation des vêtements de ville.
- Lavage des mains et douche en fin de poste.

Conduite à tenir en cas d'accident

- Projection oculaire** : rincer pendant 15 mn et consulter un ophtalmologiste en cas de douleur, rougeur ou gêne visuelle.
- Contact cutané** : rincer pendant 15 mn et consulter un médecin si contact étendu et prolongé ou si apparition de rougeurs.
- Ingestion** : ne pas faire vomir et appeler les secours.
- Inhalation** : retirer de la zone polluée (intervenir avec un masque), ventiler la victime si nécessaire et appeler les secours, quel que soit l'état initial.

Exposition

professionnelle

au chloroforme

Trichlorométhane



Tout comprendre



Santé au Travail Loire Nord

11 petite rue des Tanneries

42300 Roanne

StIn42.fr

D'abord l'exposition

Vous pouvez le respirer

Le chloroforme est un produit extrêmement volatil

Vous pouvez le toucher

Vous pouvez être amené à être en contact cutané régulier avec le produit



**Surveillance
atmosphérique**

Puis la protection

Collective

C'est par exemple le travail sous hotte

Individuelle

C'est par exemple le port de gants



**Surveillance
biométrologique**

Puis l'imprégnation

Absorption par voie respiratoire rapide et intense

Absorption par voie cutanée directe ou au travers des gants si non adaptés

Les effets toxicologiques chroniques :

❑ Distribution :

- Surtout dans les tissus à fort taux de lipides, (graisse, cerveau et foie) et dans une moindre mesure les reins.
- Dans le foie, le cytochrome P450 transforme une partie du chloroforme en phosgène et en radicaux libres, substances très toxiques.
- Pour une exposition par inhalation, la demi-vie d'élimination est d'environ 8 heures. Près de 50% du chloroforme est rejeté intact dans l'air expiré.

- L'action toxique du chloroforme sur le foie diffère selon les individus en fonction de la capacité de chacun à le dégrader.

A savoir



❑ Organes cibles :

- Irritation de la peau et des yeux.
- Effets sur le foie et le rein (hépatites, suspicion de cancer)
- Effets toxiques sur le système nerveux central (vertiges, maux de tête, fatigue, irritabilité...)

❑ Effets sur la reproduction :

Peu de données humaines disponibles

- **Fertilité** : augmentation du nombre de spermatozoïdes anormaux chez l'animal.
- **Grossesse** : risque d'avortement spontané au 1^{er} trimestre, retard de croissance et anomalies du squelette au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre chez l'animal (pas d'évaluation possible chez l'homme)



- Le chloroforme passe la barrière placentaire.
- Il est extrait dans le lait maternel.

- **Cancérogène 2** : effet suspecté pour le foie et le rein.
- **Reprotoxique 2** : effet suspecté sur la reproduction humaine.

CMR

?